

SALARIÉS DE LA COIFFURE ET DE L'ESTHÉTIQUE



Quelle que soit la taille de l'entreprise,

FO AUX CÔTÉS DE TOUS LES SALARIÉS

ÉLECTION TPE

DU 25 NOVEMBRE
AU 9 DÉCEMBRE 2024

*J'ai un problème
au boulot, j'appelle*



Pour les salariés des Très petites entreprises (TPE), FO joue un rôle essentiel au niveau de la branche professionnelle. C'est FO qui, au niveau national, négocie avec les organisations patronales sur les questions liées à la convention collective, aux salaires minima conventionnels, à la protection sociale (régimes de prévoyance et de remboursement de frais de santé), à la formation professionnelle.

Dans les TPE, la plupart du temps, les salariés ne bénéficient pas d'une représentation syndicale directe. La défense de leurs droits passe donc essentiellement par le dialogue social en branche professionnelle. Il est donc primordial qu'ils soient bien représentés.

Pour choisir leurs représentants syndicaux dans la branche professionnelle, les salariés sont invités à participer aux élections TPE, tous les quatre ans. En 2024, l'élection se tiendra du 25 novembre au 9 décembre.

Retrouvez le bilan FO en faveur des salariés et les revendications FO pour la Convention collective nationale de la coiffure et de l'esthétique (IDCC 2398).

LE BILAN FO

Négociation des salaires

La FGTA-FO a revendiqué que la grille de salaires sur le premier niveau soit supérieure au Smic, ce que nous avons obtenu avec une garantie des organisations patronales pour éviter que les premiers niveaux soient sans cesse rattrapés par les augmentations du Smic liées à l'inflation.

Classifications

La FGTA-FO a demandé la refonte de la grille de classification afin que celle-ci soit plus lisible, évite toute interprétation possible en défaveur des salariés, mais surtout qu'il y ait une vraie progression dans le parcours professionnel, avec un véritable écart entre les niveaux et échelons.

Protection sociale

Nous travaillons sur l'évolution de l'action sociale, cette branche étant à 98% féminine, nous finançons, par le biais du haut degré de solidarité du régime de la complémentaire santé, un test de dépistage précoce sur l'endométriose.

Certificat de qualification professionnelle (CQP)

Nous travaillons également sur les CQP afin de faire évoluer la profession, ainsi que de donner la possibilité aux salariés d'évoluer dans leur spécificité. Tous les CQP sont classés dans la grille de classification de la branche afin d'obtenir une reconnaissance et valoriser les compétences.

NOS REVENDICATIONS

**Augmenter les salaires
pour défendre le pouvoir d'achat
des salariés face à l'inflation**



**Revoir les classifications
pour donner des perspectives
d'évolution professionnelle**



**Développer l'action sociale pour
accompagner les salariés face
aux difficultés de la vie**



**Je choisis FO qui négocie mes droits
et défend mes conditions de travail.**

ALORS JE VOTE 100% FO !



un site FO pour vous
www.info-tpe.fr